



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le trois avril à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 24 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 22

Etaient présents (20) : BOURLIATAUD Isabelle ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ;

Pouvoirs (2) : DEBLOIS Marie-Noëlle à JEANDILLOU Corinne ; WAMPACH Joe à RAIGNE Philippe

Absents excusés (5) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LEYGNAC Roland ; WAMPACH Joe

Absents (0) :

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et DE CUYPER Micheline

Délibération n° 2023-18 : Avenant à la convention Rando-Millevalches

Le 11 septembre 2018, à Millevalches, 14 structures se sont associées autour du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevalches en Limousin (SMAG PNRML) en signant la convention-cadre du projet Rando Millevalches dont l'objectif sont la mise en place d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée et son déploiement. Pour répondre à ces objectifs, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de disposer de temps d'animation dédié au projet afin de conduire des missions de saisie sur Geotrek, de suivi de prestations et de pilotage de projet.

La convention-cadre établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière d'investissement que de fonctionnement pour une durée de trois ans.

Lors du comité de pilotage qui s'est tenu en octobre 2020, les partenaires présents ont confirmé souhaiter poursuivre le projet et pérenniser le poste d'animation.

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20230403-2023-18-CC
Date de réception préfecture : 07/04/2023

La convention n°2 a débuté le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

Il a été décidé également de maintenir un montage financier similaire au montage initial de la convention-cadre, soit 80 % pris en charge par les communautés de communes et les communes partenaires et 20 % des frais salariaux pris en charge par le SMAG PNRML.

Le COPIL a décidé de poursuivre un montage financier basé sur la clé de répartition par nombre d'habitants et de conserver la répartition par heures consacrées pour chaque structure.

En janvier 2023, la commune de Bugeat a quitté la communauté de communes de Haute-Corrèze communauté (HCC) et intègre la communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources (V2M).

Objet de l'avenant

Compte tenu des éléments précédemment exposés, il est proposé d'établir un avenant n°1 à la convention multipartite relative au projet Rando Millevaches – Application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée 2022-2023-2024.

L'avenant a pour objet de :

- Préciser le passage de la commune de Bugeat de la communauté de communes HCC à V2M ;
- Modifier la clé de répartition par nombre d'habitants des communautés de communes HCC et V2M ;
- Modifier le plan de financement pour les années 2023 et 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition d'avenant n°1 ci-joint annexé à la convention de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée 2022-2023-2024 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à convention de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée 2022-2023-2024.

**Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 3 avril 2023**



**Le Président
Yves LE GOUFFE**